

Nous croyons qu'il devrait y être autorisé et que la motion inscrite au *Feuilleton* devrait recevoir l'appui de la Chambre.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques observations au sujet de la motion actuellement à l'étude et qui revêt une urgence toute particulière. Nous avons consenti à ce débat aujourd'hui, vu l'importance que prennent les comités de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, nous convenons de l'utilité des comités pour étudier certaines mesures qui lui sont déférées par la Chambre. Nous convenons également de la nécessité, pour ces comités, surtout pour celui qui doit étudier la Constitution, de se déplacer à travers le Canada pour mieux comprendre les problèmes et trouver des solutions plus adéquates.

Nous convenons aussi de la nécessité de ces déplacements à travers le pays, afin de rencontrer les gens qui ont des mémoires à présenter ou des suggestions à faire au sujet des programmes proposés par le gouvernement.

Cependant, je me demande ce que viennent faire, dans la formation du comité qui nous préoccupe actuellement et de certains autres comités, les membres de ce qu'on appelle «l'autre endroit». Je ne vois pas très bien comment ces honorables messieurs peuvent contribuer utilement aux travaux des comités de la Chambre, puisqu'ils ne sont pas élus par le peuple, mais seulement nommés par le gouvernement.

Certains diffèrent peut-être d'opinion avec moi, mais je crois que les députés qui font partie des différents comités de la Chambre sont assez compétents pour obtenir des experts les renseignements dont ils ont besoin au cours des délibérations des comités.

L'importance des comités est attribuable au fait qu'au cours des délibérations, soit à Ottawa, soit au cours de leurs voyages, les députés ont l'avantage d'interroger des spécialistes sur les sujets qui les préoccupent.

Le comité sur la Constitution a sa raison d'être, puisqu'il se tient, depuis quelques années, des conférences fédérales-provinciales qui étudient le problème que pose la constitution canadienne.

La dernière conférence nous a ramenés au point de départ, proposant qu'il n'y ait pas de nouvelle constitution, mais qu'on modifie plutôt celle qui existe déjà, et l'on demande au comité d'étudier le rapport qui fait ces recommandations.

Monsieur l'Orateur, je voudrais faire miennes les propositions de mon honorable ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), relatives aux séances simultanées des comités et de la Chambre.

Étant donné que le comité sur la Constitution sera appelé à s'éloigner de la Chambre des communes à peu près une semaine par mois, d'ici la fin de juin, je crois que ces absences nombreuses vont priver la Chambre de la collaboration de plusieurs députés.

Il ne faut pas oublier non plus que plusieurs autres comités seront appelés à se déplacer. Par exemple, un

autre comité spécial, celui de la pollution de l'environnement, occasionnera, pour les députés, des voyages à travers le pays, voyages qui leur permettront de constater *de visu* les problèmes de la pollution.

De plus, les membres des associations parlementaires doivent se déplacer au cours de l'année. En effet, l'Association des parlementaires de l'OTAN, par exemple, devra se réunir en Europe au cours du mois de novembre. A cette occasion, plusieurs députés seront absents de la Chambre des communes.

Étant donné la multiplication de tous ces comités et Associations, je me demande si l'on n'est pas en train d'abolir, petit à petit, les travaux de la Chambre et d'en transférer l'étude aux comités. Il faudrait savoir si la Chambre est plus importante que les comités.

Quant à moi, je prétends que les travaux de la Chambre doivent avoir la préséance et que ceux des comités ne devraient jamais nuire aux travaux de la Chambre ou faire double emploi.

Il faudrait aussi donner plus de sérieux au travail au sein des comités. En effet, un comité a eu pour tâche d'étudier le problème de l'habitation au Canada. Ses membres ont présenté un rapport et un ministre a dû résigner ses fonctions, parce que les recommandations de ce comité n'ont pas suffisamment été mises en application.

Je fais partie du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Je me souviens qu'à deux occasions, au moins, on nous avait envoyés en Europe visiter les membres des forces armées, principalement en Allemagne et, à notre grande surprise, en arrivant là-bas, avant que le comité ait terminé son étude et ait publié un rapport, on a appris que le gouvernement avait pris la décision de réduire ses effectifs militaires en Europe.

Un peu plus tard, en septembre 1969, le comité se rendit à Halifax, dans les provinces Maritimes, pour étudier le problème des forces maritimes qui y sont cantonnées. Encore là, à notre grande surprise, alors que nous étions en train de visiter des bâtiments maritimes, nous avons appris que le gouvernement avait décidé de mettre de côté le porte-avions *Bonaventure*. Alors, on se pose des questions; on se demande à quoi servent les comités si le gouvernement ne tient même pas compte des rapports qu'ils présentent.

J'espère que les déplacements éventuels que le comité sur la Constitution se propose de faire à travers le Canada serviront à quelque chose et que le gouvernement aura au moins la sagesse de ne pas prendre de décision avant que le comité ait présenté son rapport à la Chambre.

Maintenant, monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je voudrais faire la même suggestion que mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre a faite tout à l'heure, à l'effet qu'il serait bon d'étudier la possibilité que la Chambre s'ajourne une semaine afin de permettre à tous les comités de siéger, et éviter que les députés ne soient pas obligés de courir d'une salle de comité à l'autre ou d'une séance d'un comité à la Chambre des communes.

Le gouvernement peut peut-être en tirer avantage actuellement, parce qu'il jouit d'une représentation plus